

PLANIFICATION 2015 DEPOTS ET DELAIS DES DECLARATIONS 2014

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Département des finances et des institutions
Service cantonal des contributions

Departement für Finanzen und Institutionen
Kantonale Steuerverwaltung



Personnes morales (PM)

janvier

début janvier 2015 = dernières sommations période fiscale 2013

février

début février 2015 dernières amendes 2013 suite échéance dernières sommations

fin février 2015 : impression et expédition des déclarations des personnes morales

mars

avril

mai

juin

30 juin 2015 : échéance générale pour le dépôt des déclarations des PM

juillet

24 juillet 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration PM pour éviter la sommation si pas de délai inscrit

dès le 27 juillet 2015 : notification des sommations (avec émolument)

août

28 août 2015 (dès 19h00) : blocage des demandes de délais par paiement BVR et internet

28 août 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration PM pour éviter l'amende si pas de délai inscrit

dès le 31 août 2015 : notification des amendes pour les personnes morales

septembre

octobre

30 octobre 2015 : échéance des prolongations de délais des PM

30 octobre 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter la sommation si pas de prolongation inscrite

novembre

dès le 2 novembre 2015 : notification des 2èmes sommations des PM (sans émolument)

27 novembre 2015 : dernière date pour la saisie des 2èmes prolongations par internet (représentants fiscaux) (blocage dès 19h00)

27 novembre 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration PM pour éviter l'amende si pas de délai inscrit

dès le 30 novembre 2015 : notification des amendes pour non-dépôt

décembre

prochaines sommations et amendes : en janvier/février 2016

Email de communication pour les demandes de délais des personnes physiques et/ou personnes morales :
SCC-DELAIS-DECL@admin.vs.ch (valable dès le 1.2.2015)



Personnes physiques (PP)

janvier

début janvier 2015 = envoi dernières sommations période fiscale 2013 (date création le mardi 6.1.2015, et envois le mercredi 7.1.2015)

février

5 février 2015 : dernière date pour déposer la déclaration pour éviter l'amende courant février 2014 expédition des déclarations 2014 aux contribuables

mars

tout le mois de mars = dépôts des déclarations et demandes de délais par BVR et/ou internet

31 mars 2015 = échéance générale du dépôt de la déclaration 2014

avril

24 avril 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter la sommation si pas de délai inscrit

Dès le 27 avril 2015 = notification des sommations avec émolument

mai

22 mai 2015 : blocage des demandes de délais par paiement BVR et par internet (19h00)

28 mai 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter l'amende si pas de délai inscrit

juin

dès le 1 juin 2015 : notification des amendes pour non-dépôt de la déclaration

juillet

31 juillet 2015 : échéance des prolongations des délais des salariés

août

7 août 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter la sommation si pas de délai inscrit

dès le 10 août 2015 : notification des sommations (sans émolument)

septembre

3 septembre 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter l'amende si pas de délai inscrit

dès le 7 septembre 2015 : notification des amendes

octobre

30 octobre 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter la sommation si pas de prolongation inscrite

30 octobre 2015 : échéance des prolongations de délais des indépendants et ceux accordés aux représentants fiscaux

novembre

dès le 2 novembre 2015 : notification des sommations (sans émolument)

26 novembre 2015 : dernière date pour la saisie des 2èmes prolongations par internet (représentants fiscaux) (blocage dès 19h00)

26 novembre 2015 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter l'amende si pas de délai inscrit

décembre

dès le 1er décembre 2015 : notification des amendes pour non-dépôt des déclarations

31 décembre 2015 : ultime échéance des prolongations de délais pour les cas particuliers.

4 janvier 2016 : dernière date pour le dépôt de la déclaration pour éviter la sommation consécutive à l'échéance du 31.12.2015

prochaines sommations et amendes : en janvier/février 2016



dès septembre 2015 : 1ère facturation des délais

Courant décembre 2015 : 2ème facturation des délais